
Groupe d'experts
des Nations Unies pour la normalisation
des noms géographiques

Document
de travail
No. 74

18e Session
Genève, 12-23 août 1996

Point 12
de l'ordre du jour provisoire

REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR
LA LISTE DES NOMS DE PAYS DU MONDE

Présenté par Mme Sylvie Lejeune (France)

18e session du GENUNG
Groupe de travail sur les noms de pays
Point 12 de l'ordre du jour provisoire

Depuis la 17e session du GENUNG, un certain nombre de problèmes concernant le statut et le choix des langues officielles, le choix des formes locales et des systèmes de translittération ont été résolus.

Parmi les questions encore en suspens, on citera notamment les Îles Marshall, Nauru et Belau, pour lesquels nous ne connaissons pas les formes longues dans les langues officielles locales.

Par ailleurs, plusieurs formes courtes ont été relevées pour deux pays arabes, à savoir la Libye et la Syrie (voir les fiches LY et SY).

La situation dans les pays de l'ex-U.R.S.S. se présente de la manière suivante :

En 1995, le gouvernement russe a signé un décret promulguant les formes russes des noms des anciennes républiques. Dans la plupart des cas, il s'agit des anciens noms, qui ne sont plus usités même dans les pays où le russe a conservé une existence légale (par exemple *Belorussija* et non pas *Belarus'*). Les noms russes indiqués dans la liste sont donc écrits et translittérés à partir de la forme locale du toponyme.

- Biélorussie : un récent référendum ayant confirmé le statut officiel du russe dans ce pays, il convient de maintenir une entrée en russe ;
- Arménie et Géorgie : ces pays n'ayant pas adopté officiellement de systèmes de translittération, les noms sont translittérés à partir des formes locales dans le système BGN/PCGN 1981
- Kazakhstan : le russe ayant un statut de " langue de communication inter-ethnique ", une entrée en russe a été maintenue. En l'absence d'un système de translittération national, on a utilisé le système BGN/PCGN 1979 comme pour le Kirghizistan et le Turkménistan ;
- Kirghizistan : le pays a récemment adopté un amendement à sa Constitution indiquant le russe comme langue officielle ;
- Turkménistan : ce pays devait adopter à partir de 1996 un alphabet latin basé sur l'alphabet turc, modifié selon la Norme ISO 8859-1 (Latin 1 code page). L'état d'avancement de ce nouvel alphabet dans l'usage national n'est actuellement pas connu ;
- Tadjikistan et Ouzbékistan : de nouveaux systèmes de translittération ont été adoptés en 1994 par le BGN/PCGN ; ils sont présentés dans l'introduction de la liste.

En conclusion, le statut du russe dans les cinq républiques d'Asie Centrale est encore incertain. Pour le Kazakhstan, le Kirghizistan, et sans doute le Tadjikistan, il semble justifié de maintenir une entrée en russe ; pour l'Ouzbékistan et le Turkménistan, il conviendra vraisemblablement de ne plus mentionner de forme en russe dans une prochaine liste.